

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 27. Demande de subventions 2023 (FEDER), travaux d'amélioration de performance énergétique du gymnase

La commune de Marseillan a obtenu des subventions pour les premières tranches des travaux du complexe sportif.

Il apparaît aujourd'hui déterminant d'obtenir de nouvelles subventions pour la rénovation du gymnase existant. La restructuration du complexe sportif Louis Boudou a pour objectif de construire un bâtiment performant en matière énergétique susceptible de permettre une utilisation agréable du lieu. Ainsi, la volonté qui sous-tend l'opération est donc à la fois d'être vertueux au point de vue environnemental tout en améliorant l'expérience utilisateur.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
SAM	11 %	783 279
Département	5 %	350 000
Région	5 %	350 000
Etat	4 %	320 000
FEDER	14 %	1 000 000
Commune	61 %	4 364 721
	Coût du projet	7 168 000

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les travaux pour l'extension du gymnase.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée et du FEDER.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 26**

**Contre 2 : C. PINO ; C. BASTIDE**

### DECIDE

**De valider** les travaux pour l'extension du gymnase.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée et du FEDER.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

**La secrétaire de séance**



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

